

**Compte-rendu de la seconde réunion de travail
du Conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides,**

**Mardi le 15 novembre 2022, 19 h 00,
Chalet Notre-Dame-des-Laurentides
55, rue Moïse-Verret**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M ^{me} Sarah Demers	Présidente
M ^{me} Marie-Claude Martel	Vice-présidente
M. Michel Lambert	Secrétaire
M. Denis Demers	Administrateur

Il n'y a pas quorum

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M. Éric Ralph Mercier	Conseiller municipal, district des Monts, arrondissement de Charlesbourg
M. Steve Jarvis	Assistant de M. Éric Ralph Mercier
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
M ^{me} Geneviève Bernier	Secrétaire de soutien

ÉTAIENT ABSENTS :

M ^{me} Mélanie Guilmette	Trésorière
M ^{me} Marianne Métivier	Administratrice

Cinq citoyen.nes sont présent.e.s.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Sarah Demers ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance. Compte tenu qu'il n'y a que quatre membres, la rencontre sera rédigée sous forme de compte-rendu sans adoption de résolution.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Sarah Demers lit l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à y apporter. M^{me} Sarah Demers ajoute les sujets «Développement de la rue Dorval» et «Paiement de la secrétaire de soutien» au point *Divers*.

Ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 18 octobre 2022	19 h 05
4.	Suivi au procès-verbal	19 h 10
5.	Dossiers du conseil de quartier	19 h 20
	<ul style="list-style-type: none">• Programme de soutien à la mobilisation (stratégie de sécurité routière)• Lac Clément – demande Agiro	
6.	Période de questions et commentaires des citoyens	19 h 50
7.	Période d'intervention du conseiller municipal	20 h 05
8.	Correspondance et trésorerie	20 h 15
	<ul style="list-style-type: none">• Page FB	
9.	Divers	20 h 20
	<ul style="list-style-type: none">• Précisions concernant le processus de consultation publique LAU	
10.	Levée de l'assemblée	20 h 35

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 18 OCTOBRE 2022

Les membres du Conseil prennent quelques minutes pour passer en revue le procès-verbal. M. Michel Lambert relève quelques coquilles de syntaxe et des modifications grammaticales au 3^e paragraphe du point 7.5. Le procès-verbal sera adopté lors de la prochaine assemblée ordinaire.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

M^{me} Marie-Claude Martel résume les demandes d'opinion qui ont été faites lors de la dernière assemblée ordinaire. Ces projets de modification réglementaire proposaient de réduire les marges avant, latérales et combinées afin de permettre que le nombre de bâtiments qui ne respectent pas la présente norme dans ces zones soit considérablement réduit. Autrement dit, pour éviter faire plusieurs demandes de révision des normes d'urbanisme à la pièce, la Ville a préféré standardisé les marges pour les terrains du quartier.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne qu'il n'y a pas eu de questions ou de commentaires supplémentaires suivant ces demandes d'opinion. La décision est maintenant entre les mains du conseil d'arrondissement.

M^{me} Mélanie Guilmette avait soulevé ses inquiétudes face à la pression mise sur les membres du Conseil lorsque ceux-ci sont peu nombreux. M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que la Ville est actuellement en train de se pencher sur la possibilité de travailler en mode hybride et de modifier par le fait même le règlement sur les Conseils de quartier. Plusieurs paramètres sont à analyser : combien de membres en présentiel, combien de membres en virtuel, etc.

M^{me} Sarah Demers exprime la satisfaction du Conseil vis-à-vis l'installation d'un nouvel arrêt sur l'approche ouest de la Rivière-Jaune ainsi que d'un corridor pour piétons marqué entre le trottoir et l'îlot de la bretelle de la Durance.

Concernant la circulation et la vitesse sur l'Avenue de la Rivière-Jaune, M. Eric Ralph Mercier fera un suivi avec le Service de transport et de mobilité intelligente de la Ville.

Au sujet de la demande faite à la Ville pour que ce soit elle qui veille au paiement de l'enregistrement du Conseil de quartier au Registraire des entreprises, M. Ernesto Salvador Cobos a discuté avec son directeur et il a transmis la résolution à la Ville.

M^{me} Sarah Demers enverra une lettre à M. Sylvain Lévesque, député de Chauveau, pour le féliciter pour sa réélection et lui proposer une rencontre fin-2022, début-2023.

Les membres du Conseil discutent des possibilités pour un projet de piscine et des différents paliers gouvernementaux qui pourraient participer à l'implantation d'une telle infrastructure dans le quartier.

5. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

5.1 Programme de soutien à la mobilisation (stratégie de sécurité routière)

Considérant la date limite pour la demande de subvention pour un projet de sécurité routière, M^{me} Sarah Demers statue que le Conseil travaillera à partir du printemps prochain en vue de faire une demande bien ficelée à l'automne 2023.

Elle demande à M. Ernesto Salvador Cobos s'il serait possible d'envoyer les invitations à soumettre un projet de sécurité routière plus tôt qu'au mois de septembre, question

que les administrateurs puissent y penser au printemps et en été. M. Ernesto Salvador Cobos fera la demande au service concerné.

5.2 Lac Clément – demande AGIRO

M^{me} Marie-Claude Martel a contacté l'organisme AGIRO au sujet du [Lac Clément](#). La personne-ressource a demandé au Conseil de préparer ses questions à leur poser afin de comprendre, analyser et solutionner la problématique de contamination et de dégradation de cet environnement.

Un citoyen souhaiterait plutôt que la Ville installe un égout pluvial qui se rendrait à l'usine de traitement des eaux, au lieu que cette eau ne parvienne au Lac en y transportant les sédiments et les sels de voirie qui contribuent à sa contamination.

M. Éric Ralph Mercier écrira au directeur de l'arrondissement à ce sujet et effectuera un suivi avec le Conseil.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Un citoyen s'exprime sur le volume important de véhicules qui transitent sur la rue de Belleville et sur la limite de vitesse largement excédée par les automobilistes.

L'intersection avec la rue Delage constitue une zone de déversement routier qui cause beaucoup de circulation de transit, par des automobilistes qui ne sont souvent pas des résidents du quartier. En discutant avec un employé à la Ville, il a su que la vitesse moyenne sur cette artère demeure autour de 70 km/h.

M. Eric Ralph Mercier prend en note la situation soulevée par le citoyen.

M^{me} Marie-Claude Martel réitère l'intérêt pour le citoyen d'interpeler le 311 et de demander une réponse écrite, ce qui obligera à un suivi.

Une citoyenne résidant sur la rue Dorval fait part du projet de construction résidentiel qui est projeté derrière leur rue. La zone boisée derrière les maisons des résidents de cette rue était jusqu'à présent désignée comme un bassin versant sur la carte de la Ville. Mais il semblerait qu'elle ait été modifiée par la municipalité en 2016 et qu'il ne reste désormais plus que la moitié (nord) de cette zone qui soit identifiée comme bassin versant (non bâtissable).

La citoyenne souligne que les permis pour débiter le chantier ont été octroyés au promoteur alors que le changement de zonage n'a pas été officialisé. Elle s'inquiète par rapport au relief et à la rétention des eaux de pluie lorsque tous les arbres de cette zone seront enlevés. Elle s'interroge sur les raisons qui font que la Ville ait décidé que cette zone de bassin versant était désormais assez gérable pour y permettre des constructions.

Une autre citoyenne de la rue Dorval reste également perplexe face à la Ville quant à l'échéancier des travaux du même projet résidentiel et sur le changement de zonage de bassin versant.

Elle a questionné une personne de l'organisme AGIRO qui s'est avérée très surprise d'apprendre que ce terrain avait pu subir un tel changement de zonage.

La citoyenne ne comprend pas que la Ville mette tout d'un coup tant d'efforts dans un projet qui n'est pas viable, avec la raison que la rue Dorval ne serait pas conforme, étant donné ses mesures et le fait qu'elle soit cul-de-sac. La rue LaFrance, sa voisine au nord, n'est pourtant pas sujette à être modifiée.

La citoyenne ne comprend pas que la Ville prône l'importance des arbres et de la nature d'un côté, mais qu'elle se permette de tels projets qui risquent de brimer les écosystèmes et la sécurité civile de ce secteur.

M. Michel Lambert compatit à la situation vécue par les citoyennes. Le Conseil avait fait de nombreuses démarches similaires par rapport au projet de lotissement dans le secteur Bon-Pasteur derrière la rue de l'Angelot.

M. Ernesto Salvador Cobos effectuera un suivi sur les réponses données par la Ville aux citoyennes par rapport à l'absence de consultation publique et de changement de zonage. M. Éric Ralph Mercier ira s'enquérir de la situation au Conseil d'arrondissement et effectuera un suivi à ce sujet.

Un citoyen revient sur l'absence de trottoirs au sud de la rue Sherwood, entre les rues du Calvados et George-Muir, trottoirs qui avaient déjà été annoncés il y a plusieurs années. Des étudiants attendent régulièrement l'autobus dans la rue sur ce bout d'artère.

Une citoyenne partage ses inquiétudes face à la dangerosité de l'intersection des rues Bernier et du boulevard Henri-Bourassa, devant la quincaillerie Canac, pour laquelle un agrandissement est d'ailleurs prévu.

7. PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER MUNICIPAL

M. Éric Ralph Mercier mentionne que le Conseil de Ville a entériné la création du Conseil de quartier d'Orsainville.

Il remercie les citoyen.ne.s pour les situations qu'ils ont présentées au Conseil.

8. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

M^{me} Sarah Demers transmet au nom de M^{me} Mélanie Guilmette qu'il y a 657,62 \$ au compte.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que le Conseil a reçu un message d'un journaliste aux affaires municipales et que deux citoyens ont demandé à être ajoutés à la liste de diffusion du Conseil.

9. DIVERS

Précisions concernant le processus de consultation publique LAU

M. Ernesto Salvador Cobos explique qu'il y a deux processus de consultations auprès de la population :

1- une assemblée publique de consultation dictée par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)

2- une demande d'opinion au conseil d'administration d'un Conseil de quartier dictée par le règlement de la Ville. S'il n'y a pas de Conseil de quartier dans un quartier, seule la consultation dictée par la LAU s'applique.

La nouvelle administration tient les deux processus dans une demande d'opinion lors d'une assemblée de Conseil de quartier.

Durant les deux dernières années de pandémie et de confinement, c'est sous les recommandations du ministère de la Santé des services sociaux que la collecte d'opinions, commentaires et questions de citoyens s'est faite en ligne par la Ville avant la présentation au Conseil de quartier. Autrement dit, c'est un arrêté ministériel qui permettait de tenir les consultations publiques LAU par écrit, 2 semaines avant la demande d'opinion, où les avis des citoyens étaient alors lus et partagés au Conseil de quartier.

Maintenant, c'est un retour à la pratique classique, où la loi requiert de tenir les consultations publiques dictées par la LAU en présentiel, afin d'obtenir de vive voix les commentaires des citoyens. Ceux-ci ont accès aux informations concernant les consultations deux semaines à l'avance, pour préparer leurs questions et commentaires en séance.

Étant donné la nouvelle Politique de participation publique de la Ville, il y a également une consultation écrite d'une semaine suivant l'assemblée publique de consultation, pour ceux qui n'ont pu être présents en séance.

Le conseil d'arrondissement, qui est l'instance responsable de prendre la décision finale, ne prendra pas de décision sans avoir reçu toutes les informations et les commentaires reçus lors de toutes les activités de participation publique.

Paiement de la secrétaire de soutien

M^{me} Sarah Demers indique le montant du paiement de la secrétaire de soutien sera discuté à la prochaine assemblée.

Suite à certains commentaires de citoyen.ne.s qui avaient été reçus par rapport à des feux d'artifices, elle fait une mention rapide du [Règlement sur la prévention des incendies](#) de la Ville.

Elle termine en disant que l'activité Pêche en ville n'a pas d'activités prévues pour cet hiver. Il y aura un projet de financement pour essayer de faire l'activité l'an prochain.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée. Il est 21h15.

Compte rendu rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M^{me} Sarah Demers et M. Michel Lambert.

SIGNÉ

M^{me} Sarah Demers, présidente

SIGNÉ

M. Michel Lambert, secrétaire